



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
mardi 2 octobre 2012 - 18 heures 30

CP/MG

N° 001411

**Service Urbanisme -
Vente d'une parcelle
cadastrée AE 304 -
parties du chemin des
grandes terres et du
chemin des tamisiers
déclassées -
approbation du
rapport du
commissaire
enquêteur suite à
l'enquête publique
préalable à
l'aliénation desdits
chemins, Zone des
bourguignons à APT.**

Affiché le :

Le mardi 2 octobre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-François DORE (6ème Adjoint) représenté par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n°1393 du 24.07.2012 approuvant le déclassement du domaine public communal d'une partie du chemin des grandes terres et de la partie NORD du chemin des tamisiers situé en section AE de la commune d'Apt, afin de permettre à la Communauté de Communes du Pays d'Apt la réalisation d'un lotissement en vue de créer un parc d'activité économique.

Cette même délibération décidait de lancer la procédure de cession des chemins communaux conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Une enquête publique a été organisée par arrêté de Monsieur le Maire n° 4854 daté du 30.07.2012.

Celle-ci s'est déroulée en Mairie d'Apt du 27.08.2012 au 10.09.2012 inclus sous la conduite de M. Claude CAHUZAC, commissaire enquêteur, qui a émis un avis favorable le 21 septembre 2012.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport du commissaire enquêteur,

Il est également proposé d'approuver la vente à la CCPA pour l'euro symbolique des morceaux de terrain objets du déclassement d'une surface de 2338 m².

Vu, le courrier du 13.06.2012 de la CCPA sollicitant le déclassement et l'acquisition des parties de chemins concernés.

Vu, l'engagement de la CCPA à la prise en charge des frais inhérents à cette opération et à la création d'un chemin de substitution.

Vu, l'avis du service des domaines N°2012-003-V-0858 du 17.08.2012.

Vu, le document d'arpentage établi par géomètre expert dénommant cette nouvelle parcelle AE 304,

Vu, le rapport du commissaire enquêteur en date du 21 septembre 2012.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve le rapport du commissaire enquêteur,

Approuve la cession pour l'euro symbolique des parties de chemins communaux déclassés et nouvellement cadastrés AE 304 à la Communauté de Communes du Pays d'APT conformément au document d'arpentage établi par géomètre,

Dit que les frais relatifs à cette procédure comprenant toutes les dépenses liées à l'enquête publique (honoraires, annonces, document d'arpentage) sont mis à la charge du demandeur. Un titre de recette sera établi sur la base d'un état récapitulatif des sommes acquittées avec copies des factures.

Dit que les frais de notaire sont également mis à la charge du demandeur,

Autorise, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**